



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11627  
19 février 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE DATEE DU 18 FEVRIER 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIETIQUES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du  
Conseil de sécurité le texte de la déclaration ci-jointe, publiée par l'agence TASS  
le 16 février 1975 sur la question de Chypre.

Le représentant permanent de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Y. MALIK

Déclaration publiée par l'agence TASS le 16 février 1975

La situation à Chypre s'est encore compliquée ces derniers jours. Les dirigeants de la communauté turque ont pris des mesures unilatérales visant à créer une structure politique à part dans la partie de l'île occupée par les forces turques. Ces mesures sont en fait destinées à consolider une situation qui est le résultat d'une ingérence extérieure armée dans les affaires de la République de Chypre.

Cette action intervient au moment où des négociations ont lieu à Nicosie entre les deux communautés pour parvenir à un règlement équitable et mutuellement acceptable des problèmes concernant l'organisation intérieure de l'Etat chypriote. Il s'agit donc d'une nouvelle tentative de certains milieux de l'OTAN pour casser le processus de règlement actuellement en cours et démembrer l'île, contre l'intérêt du peuple chypriote.

Ces actes sont manifestement contraires aux décisions dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies a affirmé son soutien au Gouvernement chypriote régulièrement élu, et qui visent à assurer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, à obtenir le retrait immédiat des forces étrangères et à donner aux Chypriotes la possibilité de régler eux-mêmes les problèmes relatifs à la structure intérieure de l'Etat.

L'Union soviétique n'a cessé, depuis le premier jour du conflit, de plaider pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat chypriote et d'appuyer son gouvernement légitime. Le Gouvernement soviétique a souligné maintes fois que les tentatives faites pour régler le problème chypriote dans le cercle étroit des Etats membres de l'OTAN, en recourant à la force militaire et à un diktat militaire, risquent d'entraîner de graves complications.

Soucieuse de la paix et de la sécurité internationales, l'Union soviétique a, comme on sait, proposé, avec l'appui du Gouvernement chypriote et des gouvernements de beaucoup d'autres pays, que le problème de Chypre soit examiné dans un large forum international et que soit convoquée à cette fin une conférence représentative dans le cadre de l'ONU. L'évolution actuelle de la situation à Chypre démontre une fois de plus le bien-fondé de cette proposition et confirme la nécessité de régler le problème de Chypre de cette façon.

Les milieux dirigeants de l'Union soviétique estiment que la situation ainsi créée exige que les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre soient appliquées sans retard et dans leur intégralité. Le devoir de tous les Etats est d'oeuvrer en ce sens et de prendre des mesures énergiques pour défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat chypriote.